

Le Conseil municipal de la commune Rurale de Kornaka

Régulièrement constitué et réuni en session ordinaire en date du 28 au 30 juillet 2022 dans la salle de réunion de la commune de Kornaka sous la Présidence de Monsieur **Alassan Tsahirou**, Président conseil municipal, Maire de la commune et en présence de tous les conseillers élus dont la liste est jointe au procès-verbal ;

- Vu la constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la Loi 2001-023 du 10 août 2001 portant création des circonscriptions administratives et des Collectivités Territoriales ;
- Vu la Loi 2002-014 du 11 Juin 2002 portant création des communes et fixant le nom et leur chef-lieu ;
- Vu l'ordonnance 2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales en République du Niger et les décrets subséquents portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales ;
- Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de la commune rurale de Kornaka en date du 3 Mai 2021 ;
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 3 Mai 2021 ;
- Vu la nécessité du service.

Après avoir entendu les explications de Monsieur du Maire, par rapport au recrutement de deux chauffeurs pour le compte des CSI de Kornaka et d'Alforma Haido ;

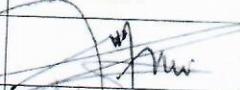
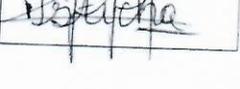
LE CONSEIL DELIBERE :

Article 1 : le conseil municipal a à l'unanimité autorise le Maire à recruter deux chauffeurs pour les CSI de Kornaka et Alforma Haido par vingt-cinq (25) voix pour, zéro contre et zéro abstention.

Article 2 : les deux chauffeurs bénéficieront chacun d'une indemnité forfaitaire mensuelle de vingt mille francs CFA 25 000 F.

Article 3 : la présente délibération sera communiquée et diffusée partout ou besoin se fera.

ONT SIGNE :

N°	Noms et prénoms	Fonction	Signature
1	Alassan Tsahirou	Conseiller municipal	
2	Abdoulaye Ibrahim	Conseiller municipal	
3	Aïssa Issa	Conseiller municipal	

4	Sani Ibrahim		
5	Abou Djibo	Conseiller municipal	Handwritten signature
6	Abou Tsaïrou	Conseiller municipal	Handwritten signature
7	Hinda Salifou	Conseiller municipal	Handwritten signature
8	Amadou elh Idrissa	Conseiller municipal	H
9	Adamou Ali	Conseiller municipal	LE
10	Sani Miko	Conseiller municipal	ADA
11	Abdou Amani	Conseiller municipal	Handwritten signature
12	Koubra Ibrahim	Conseiller municipal	Handwritten signature
13	Hadjara Kouré	Conseillère municipale	Handwritten signature
14	Hassane Aboubacar	Conseillère municipale	Handwritten signature
15	Saïdou Idi	Conseiller municipal	HA
16	Yahouza Ibrahim	Conseiller municipal	SAY
17	Issa Djibo	Conseiller municipal	Handwritten signature
18	Idrissa Lawali	Conseiller municipal	Handwritten signature
19	Harouna Abdou	Conseiller municipal	Handwritten signature
20	Rabi Kané Bango	Conseiller municipal	Handwritten signature
21	Kabirou Kouré	Conseillère municipale	Handwritten signature
22	Mamoudou Oumarou	Conseiller municipal	Handwritten signature
23	Moussa Labo	Conseiller municipal	Handwritten signature
24	Zaira Ada Ibrahim	Conseiller municipal	Handwritten signature
25	Daouda Issa	Conseillère municipale	Handwritten signature
		Conseiller municipal	A

LE PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

ALASSAN TSAHIROU

